

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL D'INSTANCE  
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS  
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ  
Accueil du Public de 8h30 à 11h45 (tous les jours)  
tel 03 87 36 60.98 - 14h à 16h sauf mercredi

## RECEPISSE DE DEPOT

INEXTENSO ST JULIEN LES METZ  
10 LA TANNERIE  
BP 50020 - ST-JULIEN-LES-METZ  
57072 METZ CEDEX 03

V/REF :

N/REF : 90 B 262 / 2012-A-4239

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 11/05/2012,

P.V. d'assemblée du 16/04/2012

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

IN EXTENSO AUDIT ET CONSEIL  
Société à responsabilité limitée  
10 la Tannerie  
57070 Saint-Julien-les-Metz

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-4239 le 11/05/2012

R.C.S. METZ TI 329 879 712 (90 B 262)

Fait à METZ le 11/05/2012,

LE GREFFIER



**IN EXTENSO AUDIT & CONSEIL**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 880 185,60 Euros**  
**Siège social : 10 La Tannerie 57070 SAINT JULIEN LES METZ**  
**RCS METZ B 329 879 712**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 16 MARS 2012**

L'an deux mil douze,

Le seize avril,

A 18 heures,

Les associés de la société IN EXTENSO AUDIT & CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 880 185,60 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société IN EXTENSO LORRAINE, 4, Rue Louis Meyer 88190 GOLBEY, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Pierre GIULIANA, propriétaire de 33 041 parts sociales,  
La société IN EXTENSO LORRAINE, propriétaire de 660 796 parts sociales,  
La société SC EM2TH, propriétaire de 66 080 parts sociales,  
Monsieur Edouard THALGOTT, propriétaire d'une part sociale,  
Madame Michèle TOUSSAINT, propriétaire d'une part sociale,  
Monsieur Roland WEYAND, propriétaire de 33 041 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

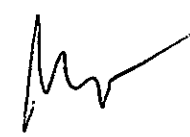
L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre GIULIANA, gérant associé.

Monsieur Albert ABEHSSERA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, et prenant acte que de ce que du fait de la démission de Monsieur Jean-Pierre LE BRIS de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire consécutive à son départ à la retraite, Monsieur Albert ABEHSSERA, Commissaire aux Comptes suppléant, a remplacé Monsieur Jean-Pierre LE BRIS dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, conformément à la loi, désigne en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT ("C.E.C.A."), société à responsabilité limitée au capital de 7 500 Euros, ayant son siège social 4, Rue Mugnier 78600 MAISONS LAFFITTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 453 495 509, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

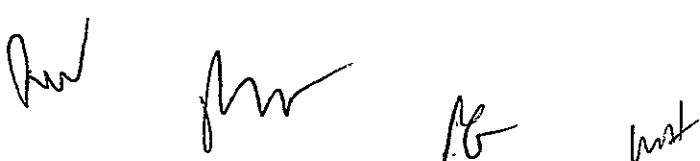
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT ("C.E.C.A.") a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

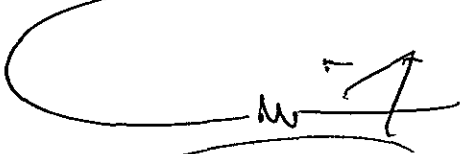
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



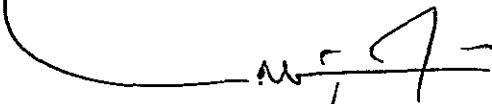
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant associé et les associés.

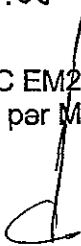
M. Pierre GIULIANA



La société IN EXTENSO LORRAINE,  
Représentée par M. Pierre GIULIANA



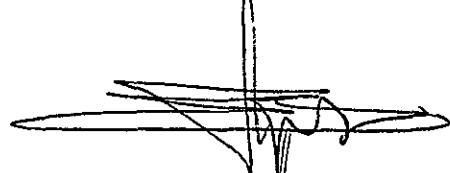
La société SC EM2TH,  
Représentée par Mme Michèle TOUSSAINT



M. Roland WEYAND



M. Edouard THALGOTT



Mme Michèle TOUSSAINT



DEPOSE AU GREFFER DU  
TRIBUNAL D'ASSISE  
Sous le n°

Le 11 MAI 1972

24239

Le Greffier